

Face au virus, la vaccination est considérée par toutes les autorités sanitaires comme le seul moyen de prévention. Pourtant, la manière dont elle a été gérée est aux sources de l'ampleur de la crise. © Belga

DÉCRYPTAGE

Maladie de la langue bleue: les raisons d'un fiasco

Paul Labourie
Journaliste

17% de mortalité dans le cheptel ovin belge, plusieurs millions d'euros de pertes pour les éleveur-euses et le secteur: tel est, pour l'heure, le bilan de la fièvre catarrhale ovine (FCO) en Belgique. Un virus pourtant connu des autorités sanitaires depuis l'automne 2023, tant il provoquait des ravages dans les pays voisins. Comment expliquer pareil fiasco?

Été 2024. Lorsque Zoé Brusselmans regagne sa bergerie aux confins de Durbuy, à la clôture de la foire de Libramont, la jeune éleveuse de brebis laitières tombe des nues: son troupeau présente les symptômes de la fièvre catarrhale ovine sérotype 3 (FCO-3). Celle-là même qui s'apprête à ravager la Belgique francophone. « Je connaissais les dégâts causés par l'épidémie aux Pays-Bas, avec 25% de mortalité dans les élevages ovins, se souvient l'éleveuse. Quand j'ai vu mes brebis malades, je me suis dit: ça y est, c'est la catastrophe. »

En l'espace d'un mois, Zoé Brusselmans perd environ 15% de ses brebis. Et près de 8.000 euros, entre les factures de soins vétérinaires et les litres de lait jetés: « Ça veut dire 700 euros de salaire en moins par mois ». Pour une éleveuse installée depuis seulement deux ans, qui atteint à peine les 35.000 euros de chiffre d'affaires annuel, le gouffre est énorme.

Elle n'est pas la seule à s'effondrer. Nicolas Marchal, chargé de mission ovin-caprin au Collège des Producteurs, estime les pertes économiques pour le secteur ovin wallon à 7,7 millions

d'euros et une mortalité de 17% sur l'ensemble du cheptel belge. « *Nous étions pourtant témoins des ravages de la maladie aux Pays-Bas et en France, et la FCO-3 a été détectée pour la première fois sur le territoire en octobre 2023 : tout indiquait que la crise se déclencherait chez nous* », déplore-t-il.

La dépendance aux firmes pharmaceutiques

Face au virus, la vaccination est considérée par toutes les autorités sanitaires comme le seul moyen de prévention. Pourtant, la manière dont elle a été gérée et mise en place est aux sources même de l'ampleur de la crise. Dès la mise à disposition du vaccin, fin mai 2024, les éleveur-euses déploraient sa non-prise en charge financière, qui pourrait expliquer pourquoi elle n'a pas été suffisamment efficace sur le territoire, ni effectuée suffisamment en amont de la crise. En effet, les deux doses nécessitent au moins 21 jours pour garantir une protection efficace : la fenêtre temporelle était alors très réduite pour assurer une bonne couverture sur le territoire.

« *Le vaccin aurait pu être payé par le Fonds sanitaire ovin, qui est financé par les cotisations annuelles des éleveurs pour les soutenir économiquement face aux crises sanitaires, mais au moment de la décision du budget en février 2024, ce vaccin n'existait pas encore : il était donc impossible de l'intégrer à ce budget* », pointe Nicolas Marchal, présent lors des négociations sous l'égide du Collège des Producteurs. En effet, le sérotype 3 (soit la sous-espèce d'un virus) de la FCO étant jusqu'alors inconnu en Europe, les firmes pharmaceutiques n'avaient pas encore développé son vaccin.

La faute à qui ? Tout le monde semble se rejeter la balle. L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) est un autre acteur-clé du processus, dont le rôle vise à

examiner les dossiers déposés par les firmes pharmaceutiques pour la mise en circulation des vaccins sur le marché national. Contacté par Tchak, l'organisme déclare avoir bien « *vérifié la disponibilité des vaccins de FCO-3 dès la détection de l'épidémie en Belgique en 2023* », mais qu'aucun de ceux-ci n'était effectivement disponible début 2024, moment où la prise en charge aurait pu être rendue possible.

De son côté, Aline Van Den Broeck, porte-parole de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca), pointe une certaine dépendance aux firmes pharmaceutiques, seules décisionnaires de la production ou non d'un vaccin à grande échelle. « *Les autorités belges, notamment l'AFMPS, l'Afsca et le SPF Santé publique ont cependant fait le maximum pour inciter celles-ci à développer le vaccin et à en garantir la disponibilité le plus rapidement possible* », assure-t-elle.

Pour Nicolas Marchal, du Collège des producteurs, ce scénario ne tient pas vraiment la route, puisque le vaccin a finalement été disponible en mai 2024. « *Mettre en circulation un vaccin demande du temps, des tests, une stratégie de production et de commercialisation : on considère qu'une entreprise a besoin de 5 à 8 mois pour y parvenir*, déclare-t-il. Alors, assurer en février 2024 que le vaccin n'est pas en cours de développement et le voir arriver sur le marché trois mois plus tard, c'est tout simplement une erreur de l'AFMPS et des autorités sanitaires, qui n'ont pas suivi les firmes pharmaceutiques d'assez près. »

Une prise de conscience tardive

Malgré sa disponibilité fin mai 2024, le vaccin peine alors à trouver son chemin vers les éleveurs et éleveuses. Et là encore, difficile de s'y retrouver tant les blocages sont nombreux.



Éleveuse à Durbuy, Zoé Brusselmans a dû donner le biberon à des agneaux qui ne prenaient pas de poids et restaient très faibles © Gaëlle Henkens

Première pierre d'achoppement ? Après la mise en circulation effective du vaccin, les lourdeurs administratives ont rendu impossible l'utilisation du Fonds sanitaire pour le financer. « *Le problème, c'est qu'entre les négociations, la rédaction des traités et la mise à disposition des fonds, on a besoin de six mois pour réagir*, regrette Nicolas Marchal. En dessous de ce délai, on ne sait rien faire. »

Deuxième difficulté : le timing de vaccination. « *Fin mai-début juin, c'est une période chargée dans le calendrier agricole, où la plupart des élevages sont déjà en pâture*, explique François Claine, vétérinaire au sein du département d'épidémiologie et d'encadrement sanitaire de l'Association régionale de santé et d'identification animales (Arsia). *D'autant plus que dans le secteur ovin, les éleveurs répartissent souvent leur cheptel sur plusieurs petites parcelles, donc la vaccination peut vite représenter une très lourde charge de travail pour les éleveurs qui doivent rassembler tout le monde à l'étable.* »

Outre ces raisons logistiques, Zoé Brusselmans, éleveuse à Durbuy, déplore aussi un grand manque de communication tout au long de la progression de la FCO-3 dans les pays voisins, qui n'aurait pas permis de préparer la crise à venir en Belgique. « *C'était le déni total, personne ne s'est rendu compte de l'urgence, personne ne l'a ressentie comme une maladie qui était à nos frontières et allait décimer nos troupeaux : même pendant la foire de Libramont, aucune autorité n'a alerté sur ce fléau qui allait nous frapper quelques jours plus tard.* »

Même avis tranché du côté du syndicat agricole la Fugea, où Timothée Petel, porte-parole, déplore un « *non-sujet total et un manque d'anticipation à tous les niveaux : nous n'avons été convoqués à aucune réunion de crise avant que ça n'explose* ».

François Claine, vétérinaire, reconnaît lui aussi un manque d'efficacité dans les communications mises en route, malgré de premières alertes de l'Arsia en novembre 2023. « *Nous*

avons dès lors averti sur le risque d'expansion de l'épidémie en Belgique, par des newsletters, des rencontres et des webinaires, mais je constate qu'au sein du monde agricole, peu d'entités ont fait écho à ce risque», fait-il remarquer.

Par ailleurs, il pointe un autre frein inhérent au secteur ovin : la forte proportion de petits élevages tenus par des particuliers, représentant environ 30% du cheptel national, qui passent plus facilement sous les radars des autorités sanitaires. « Comme ils ne sont pas professionnels, ces éleveurs ne lisent pas forcément la presse agricole, reçoivent peu de communication venant des institutions et passent finalement à côté de l'information », estime le vétérinaire.

Des vétérinaires et éleveur·euses débordé·es

Autant de raisons expliquant que nombre de professionnels ont pris conscience du problème après que la maladie a été déclarée dans les élevages. À ce stade, sa propagation est devenue incontrôlable et la hausse des températures estivales a présenté un terrain favorable à la circulation du vecteur, une espèce de moucheron culicoïde. « Douze foyers infectieux ont été recensés sur toute la Belgique entre octobre 2023 et début juillet 2024. Entre le 12 juillet et le 12 septembre, il y en a eu 3.600 », renseigne Nicolas Marchal.

Dans les fermes, les éleveur·euses sont alors surmené·es. « C'était désespérant, j'entraîs dans la bergerie le matin en voyant de plus en plus d'animaux mourants. Je passais ma journée à leur donner à boire, à la seringue, un mélange de lait, de sucre ou de miel, parce que leurs ganglions étaient trop gonflés pour qu'ils s'alimentent », se souvient Zoé Brusselmans. Timothée Petel, de la Fugea, relate aussi une surcharge de travail ingérable chez les éleveur·euses : « En attendant leur passage, de nombreux éleveurs ont vu les cadavres de leurs bêtes s'entasser et pourrir sur la ferme ».



Une brebis malade qui a presque perdu son œil. © Gaëlle Henkens

Au pic de la crise, les vétérinaires ne maîtrisent pas plus les événements : « On découvrait la maladie en naviguant à vue, on essayait de soulager les malades et vacciner les non-malades tant qu'il était encore temps. Mais avec la transmission du virus, c'était une course contre la montre », se souvient le vétérinaire Thomas Bertin, actif en province de Namur. Par ailleurs, les traitements proposés pour soulager la douleur sont parfois insuffisants, voire contre-productifs : Mon vétérinaire m'a conseillé des antibiotiques qui ont été un gouffre financier, ont fatigué les brebis et m'ont obligé à jeter un mois de production laitière, soit 4.500 euros de pertes, regrette Zoé Brusselmans. Mais je ne lui jette pas la pierre, car personne ne savait vraiment quoi faire. »

La jeune éleveuse salue cependant une initiative de l'Arsia lancée au cours de la crise : la création d'un groupe WhatsApp d'entraide et d'échanges autour de la FCO-3, réunissant éleveur·euses et vétérinaires. « C'est vite devenu une mine d'in-

formations pour beaucoup de monde, car on pouvait partager les choses qui avaient marché ou non. Ça m'a permis de sauver quelques brebis, mais si j'avais l'information plus tôt, j'en aurais probablement sauvé encore plus. »

« Un mépris généralisé de nos réalités »

Timothée Petel témoigne d'un grand sentiment d'abandon chez les éleveur·euses, particulièrement au cœur de l'été 2024. « Nous avons entendu des choses très dures, certains se voyaient déjà mettre la clé sous la porte, d'autres évoquaient même le suicide. » Les revendications portées autour de la prise en charge de la vaccination et d'un soutien économique aux fermes en difficulté peinent cependant à se faire entendre. Pour Zoé Brusselmans, « il y avait une déconnexion totale » avec les pouvoirs décisionnaires, notamment les organismes fédéraux, de l'Afsca au ministère de l'Agriculture Clarinval (MR). « Je me suis rendu compte qu'en fait, les autorités se foutent pas mal de l'agriculture, j'ai vraiment vécu et ressenti ce mépris généralisé pour les réalités vécues par les éleveurs. »

Après la tempête, éleveur·euses et syndicats se sont finalement réunis pour faire entendre leur voix, lors d'une manifestation, le 5 septembre 2024 à Namur. « C'était un moment nécessaire pour porter les revendications du monde agricole, faire prendre conscience du chaos vécu dans les fermes au cours de l'été, alerter le public et les autorités sur la gravité des événements », relate Timothée Petel. Derrière sa médiatisation et la diffusion d'images chocs, prises à Namur et dans les fermes (laine ensanglantée, cercueils, etc.), cet événement catalyse ainsi un véritable appel à l'aide des éleveur·euses au bord du naufrage.

« Nous avons été reçus par la ministre wallonne de l'Agriculture, mais il est beaucoup plus difficile de faire entendre notre voix jusqu'au ca-

binet Clarinval, chargé des décisions liées à la vaccination », regrette Zoé Brusselmans. Devenue entre-temps porte-parole de la Fugea dans le cadre de ces discussions, l'éleveuse dénonce aussi la dépendance des autorités sanitaires aux firmes pharmaceutiques, déjà évoquée plus haut : « Les gouvernements peuvent difficilement faire pression sur les entreprises si elles n'ont pas la certitude de vendre. Ils privilégient donc leur commerce plutôt que le nôtre, alors que c'est nous qui sommes en première ligne et en payons les conséquences ».

Sortir de la tempête, préparer la suivante

« Aujourd'hui, le gros de la crise FCO-3 est derrière nous, et nous communiquons à présent sur le sérotype 8 de la FCO et la maladie hémorragique épisodique (MHE) qui fait des ravages en France, et touche beaucoup plus d'élevages bovins », annonce François Claine. Le vétérinaire estime l'arrivée de ces maladies en Belgique au plus tôt au cours de l'automne, au plus tard au printemps 2025, l'hiver étant trop froid pour permettre la survie du moucheron.

Concernant la MHE, son vaccin a fait l'objet d'une autorisation de mise en circulation courant octobre, permettant à l'AFMPS d'estimer une disponibilité à partir de novembre 2024. Quant au vaccin de la FCO-8, celui-ci est déjà connu et autorisé sur le marché. Toutefois, à ce jour, sa production connaît une rupture de stock. « Pour moi, ce sont les firmes pharmaceutiques qui spéculent », accuse Nicolas Marchal. « Le vaccin de la FCO-8 était vendu à 1,90€ en 2023, puis à 3,80€ en mai 2024. Et maintenant, il n'est plus disponible à l'achat. Combien coûtera-t-il lorsque la FCO-8 frappera le pays ? »

De son côté, l'AFMPS évoque la loi de l'offre et de la demande : « Les vaccins de la FCO-8 n'étaient presque plus demandés en Belgique, donc les firmes ont diminué leur production ». [...]

L'organisme déclare cependant faire pression auprès de ces firmes pour garantir une mise en circulation en quantité suffisante au cours de l'hiver 2024-2025, afin d'en permettre l'administration avant le retour des animaux en pâture au printemps 2025.

Fin octobre, le gouvernement fédéral décrétait la vaccination obligatoire pour la FCO-3 et 8 pour les ovins et bovins, ainsi qu'à la MHE pour ces derniers : en effet, si la FCO présente une dangerosité moindre pour les bovins, la MHE leur est redoutable. Cependant, cette vaccination obligatoire sera à charge des éleveur-euses, ce qui a immédiatement suscité une levée de boucliers de leur part et de leurs représentants, notamment du Collège des Producteurs qui demandait une vaccination libre, prise en charge à 50% par le fédéral, et 50% par le Fonds sanitaire.

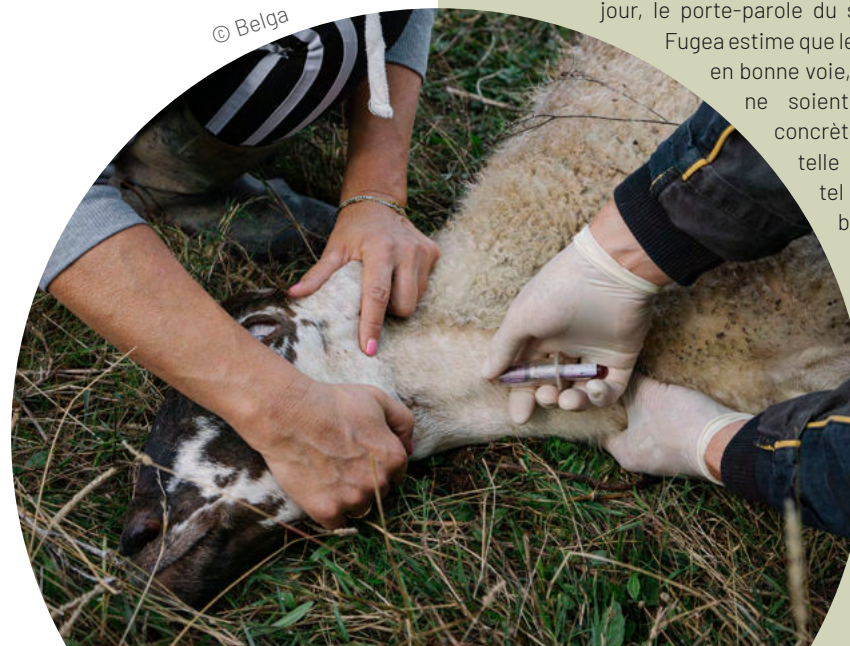
La Fwa, syndicat majoritaire en Wallonie, qui était jusqu'à fin octobre en faveur d'une vaccination obligatoire, a aussi émis des critiques, notamment sur le manque de soutien financier du gouvernement fédéral. L'impact financier sur les éleveurs et éleveuses est effectivement encore difficile à estimer, dans la mesure où le prix des futurs vaccins n'est pas encore connu.

De plus, la suspension de cotisation au Fonds sanitaire évoquée comme compensation financière apparaît comme « risible » aux yeux de Nicolas Marchal : « La cotisation s'élève à 15€ par troupeau d'au moins six brebis et trente centimes supplémentaires par tête, et elle est déductible des impôts pour la plupart des éleveurs. On est donc loin du coût de la vaccination, qui coûtera au moins six euros par tête ». De plus, le représentant du Collège des Producteurs prévoit une grande difficulté de mise en place de la mesure. « En Belgique, on compte plus de 4.000 élevages de moins de dix brebis, dont la vaccination représentera une charge administrative énorme pour les vétérinaires. »

Enfin, Nicolas Marchal alerte sur la détection mi-octobre aux Pays-Bas d'un nouveau variant de la FCO, le sérotype 12. Problème : les vaccins pour la FCO-3 et la FCO-8 n'apportent aucune immunité croisée face à ce virus inconnu en Europe. Et depuis la propagation sur tout le territoire belge de la FCO-3, l'Afsca a suspendu jusqu'à 2025 le remboursement des tests PCR qui en permettent la détection. « C'est une décision dangereuse, car les éleveurs seront fatalement moins enclins à payer de leur poche les 240 euros de tests, ce qui posera problème dans le monitoring des maladies et dans le futur calcul des indemnités », souligne Nicolas Marchal. Avant de conclure : « Nous en sommes donc au même point qu'il y a un an ».

Dans ce contexte et sous la menace de nouvelles épidémies, François Claine rappelle l'importance de la prévention par le vaccin, tout en alertant sur un risque accru dû à la crise climatique : « Ces bouleversements amplifient clairement l'émergence et la transmission des maladies en créant un terrain plus favorable aux différents vecteurs, notamment par l'adoucissement des températures ». Ainsi, pour Timothée Petel, « en étant la première victime des maladies, des épisodes de sécheresses et d'inondations, le secteur agricole est aux premières portes de la crise de la biodiversité, et il bascule avant le reste de la société ».

© Belga



Les séquelles d'un été meurtrier

Au lendemain de la crise de la FCO-3, la mortalité des brebis pourrait n'être que la face visible de l'iceberg. Ainsi, les 7,7 millions d'euros de pertes estimées par le Collège des Producteurs couvrent l'ensemble des conséquences de l'épidémie dans l'élevage wallon. « Les pertes économiques comptent par exemple les avortements et la stérilité de plus de 70% des béliers, qui causeront un manque à gagner sur les productions d'agneaux à venir », souligne Nicolas Marchal, prédisant ainsi une pénurie d'agneaux jusqu'à l'été 2025. De nombreux éleveurs et éleveuses s'attendent ainsi à une réduction drastique de leurs salaires. C'est entre autres le cas de Zoé Brusselmans (Durbuy) qui se prépare à « au moins six mois sans production laitière, alors que je dois continuer à rembourser mes emprunts ».

Enfin, Timothée Petel alerte sur le risque de « double peine », et pointe la perte des primes PAC (Politique agricole commune) : « Ces primes dépendent du nombre d'animaux dans les troupeaux, donc les éleveurs risquent d'être pénalisés par la réduction du cheptel ». À ce jour, le porte-parole du syndicat agricole la

Fugea estime que les négociations sont en bonne voie, mais craint qu'elles ne soient suivies d'actions concrètes. La situation est telle que Timothée Petel s'attend à de nombreuses fermetures d'exploitations et à de graves séquelles psychologiques chez les éleveurs et éleveuses.

« Sans soutien conséquent, on casse les investissements réalisés depuis dix ans dans le développement du secteur ovin, qui est encore jeune, moins structuré que d'autres filières et par conséquent, plus fragile », souligne Nicolas Marchal. Et contrairement au volet relatif à la vaccination, qui était dans les mains du gouvernement fédéral, celui concernant l'indemnisation relève du niveau régional. « Pour le moment, on voit se profiler une aide à hauteur de 140 euros par animal mort, et 60 euros supplémentaires par tête pour 40% du cheptel présent », détaille Nicolas Marchal. Le ministère wallon de l'agriculture a ainsi débloqué courant octobre une enveloppe de 17,5 millions d'euros pour soutenir l'agriculture face à cette crise, dont environ 1,5 millions seront destinés au secteur ovin.

Seuls les élevages bénéficiant des aides couplées de la PAC pourront toucher cette indemnisation, excluant donc la moitié du secteur, largement composé d'élevages non professionnels de moins de trente brebis. Enfin, ces indemnisations relèvent du cadre légal européen des aides de minimis, limitées à un montant de 15.000 euros par agriculteur-ice sur une période de trois ans. Ainsi, les éleveur-euses qui en bénéficient cette année seront privé-es de ce montant l'année prochaine en cas de nouvelle épidémie. Une éventualité manifestement probable, au vu des prédictions des autorités sanitaires.

« Les primes dépendent du nombre d'animaux dans les troupeaux, donc les éleveurs risquent d'être pénalisés par la réduction du cheptel. »